

Co-Psy et DCIO: Info rapide N°12 Janvier 2013

31 Janvier, 8 Février

Deux dates incontournables pour défendre la profession !



L'orientation a disparu de la loi Peillon !

Alors que nos actions du premier trimestre avaient permis de convaincre le Ministre de l'Education Nationale, de transformer les formulations initiales de l'article 23 et de réintroduire le terme de « conseiller d'orientation-psychologues » dans le projet, le conseil d'état a décidé de supprimer la totalité de l'article qui instituait en outre , le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte des métiers et du monde économique. C'est ce texte corrigé par le Conseil d'état qui a été adopté par le conseil des ministres le 23 Janvier

Comment faut-il l'interpréter ?

Certes, ceci a pour conséquence que les articles figurant actuellement dans le code de l'éducation perdurent.

« L'élève élabore son projet d'orientation scolaire et professionnelle avec l'aide de l'établissement et de la communauté éducative, notamment des enseignants et des conseillers d'orientation-psychologues, qui lui en facilitent la réalisation tant en cours de scolarité qu'à l'issue de celle-ci. A cette fin, les élèves disposent de l'ensemble des informations de nature à permettre l'élaboration d'un projet d'orientation scolaire et professionnelle. Ils bénéficient notamment d'une information sur les professions et les formations qui y préparent sous contrat de travail de type particulier et sous statut scolaire. Cette information est destinée à faciliter le choix d'un avenir professionnel, de la voie et de la méthode d'éducation qui y conduisent. Cette information est organisée sous la responsabilité des chefs d'établissement, dans le cadre des projets d'établissement ou de projets communs à plusieurs établissements. Elle est conjointement réalisée par les conseillers d'orientation-psychologues, les personnels enseignants, les conseillers de l'enseignement technologique et les représentants des organisations professionnelles et des chambres de commerce et d'industrie territoriales, de métiers et d'agriculture, en liaison avec les collectivités territoriales. Elle s'accompagne de la remise d'une documentation. ».

Mais il n'est pas neutre que la future loi de refondation de l'Ecole, qui fixe les priorités pour les 5 ans à venir, n'aborde dans aucun de ses articles la question de l'orientation des élèves et des étudiants. En particulier, aucun emploi n'est prévu pour notre catégorie de personnels alors que c'est le cas pour toutes les autres (CPE, personnels médico-sociaux, personnels de vie scolaire) ! **L'avenir de l'orientation scolaire ne sera t il désormais traité qu'en interministériel, dans le cadre de l'acte III de décentralisation ?**

28 Janvier 2013

Sommaire :

- *L'orientation de nouveau hors la loi*
- *L'avant projet de loi sur la décentralisation*
- *L'action*
- *Les personnels administratifs aussi !*

Le 8 février
Rassemblement à l'appel du SNES (FSU) de la CGT Educ'action, de SUD Education à L'ASIEM
6 rue A de Lapparent Paris 7ème (métro Ségur)
9H30 :
Manifestation et Audience auprès M Lebranchu

Le projet de loi de décentralisation



Le premier Ministre n'a pas encore tranché entre les diverses hypothèses contenues dans le projet de loi. Mais dans la dernière version, les formulations concernant le transfert des CIO sont restées identiques. (Voir articles dans l'info rapide N° 11) **Pourtant tout n'est pas décidé !**

Lors du dernier groupe de travail ministériel sur les mutations des DCIO, l'inspection générale nous a assuré que plusieurs scénarios étaient encore en discussion.

Du côté des Régions, ce n'est pas l'unanimité !

Si, lors d'une audience de la FSU auprès du président de Haute Normandie, celui a déclaré qu'il envisageait de « transformer les CIO de sa région en antennes de la cité des métiers », par contre Michèle Leflon, vice-présidente à la formation professionnelle et à l'orientation au conseil régional de Champagne-Ardenne, dans un entretien accordé mi-janvier 2013 à l'AEF (dépêche du 25 01 2013) précise qu'elle n'est « pas favorable à cette décentralisation des CIO et des personnels, qui doivent rester de la responsabilité de l'Éducation nationale. Le rôle de la région est plutôt de fédérer tous les services d'orientation, ce qui était le but de notre charte. » Elle souligne qu'« il y a une spécificité de l'orientation dans l'Éducation nationale: les jeunes étant plus malléables, ils doivent être davantage protégés dans la construction de leur projet professionnel. »

De même l'ARF, dans un communiqué récent, explique qu'elle formule deux réserves quant aux conséquences de la décentralisation d'un certain nombre de compétences aux régions.

La première concerne les équipements informatiques, « **l'autre réserve concerne le transfert des Centres d'information et d'orientation (CIO) et l'autorité qui s'exercera sur leurs personnels. L'ARF rappelle qu'elle est favorable à un partage clair des rôles entre orientation scolaire et universitaire d'une part, et orientation tout au long de la vie d'autre part.** »

On ne peut que se féliciter de voir, qu'après plusieurs mois, l'ARF semble admettre un partage des rôles entre ces deux missions pour lesquelles nous continuons à défendre une spécificité propre. **Encore un petit effort et l'on pourra arriver à un service public d'orientation, constitué de deux segments publics et spécifiques, articulés entre eux !**

Il faut agir pour exiger l'arrêt des fermetures de CIO, le maintien du réseau de tous les CIO dans l'Éducation Nationale, la revalorisation du métier de copsy et de directeur de CIO.

Le 31 Janvier,

Grève et manifestations pour la défense du Service Public dont celui d'orientation et d'éducation, pour l'emploi et la revalorisation de nos salaires.

Des regroupements spécifiques de Copsy et DCIO sont prévus dans certains cortèges.

Le 8 Février

**Rassemblement national intersyndical à Paris avec préavis de grève
Assemblée générale nationale intersyndicale**

A L'ASIEM, 6 rue Albert de Lapparent Paris 7^{ème} de 9H30 à 12H30

L'après midi, rendez vous, à 13H30, rue Albert de Lapparent pour le départ vers le Ministère de la fonction publique, où nous serons reçus.

Les personnels administratifs aussi !

Communiqué de presse SNES—SNASUB FSU



Le réseau public des CIO de l'Education Nationale : une richesse irremplaçable !

Dans le projet de loi d'orientation sur l'Ecole qui vient d'être présenté au Conseil des Ministres, la suppression de l'article 23, rétablit, de fait, les formulations actuelles du Code de l'éducation mais passe complètement sous silence le devenir de l'orientation scolaire. L'absence de chiffrage des emplois de conseillers d'orientation-psychologues et de directeurs de CIO nécessaires pour l'application de la loi et leur mise à l'écart persistant de la communauté éducative dans l'annexe, ravivent les inquiétudes des personnels.

Alors que les Ministères de l'Education Nationale d'une part, et de la Fonction publique et de la Décentralisation d'ont affirmé à plusieurs reprises qu'il n'y aurait aucun transfert de personnels. Les annonces semblent évoluer, et il serait envisagé le transfert des personnels administratifs et techniques et la mise à disposition des conseillers d'orientation –psychologues et des directeurs de CIO.

La volonté du gouvernement de transférer le financement des CIO mais surtout leurs missions aux régions, ne pourra qu'entraîner la suppression du seul réseau public national d'orientation existant et l'abandon des fonctions assurées aujourd'hui, par les centres d'information et d'orientation. Que ce soit pour l'accueil, les analyses du fonctionnement de l'orientation et du suivi des jeunes, dans le district scolaire, la documentation, l'organisation des rencontres et manifestations avec d'autres partenaires, c'est grâce à l'implication et aux compétences des personnels administratifs que le travail des CIO peut se concrétiser et se développer. Envisager leur transfert aux régions reviendrait mettre les CIO dans l'incapacité de fonctionner.

Le silence du Ministère de l'Education nationale laisse les personnels dans l'inquiétude quant à leur avenir. Les éléments connus de l'avant projet de loi de décentralisation renforcent leurs craintes sur des mises à disposition ou transferts, éclatant les collectifs de travail et menaçant la cohérence de la mission.

La FSU et ses syndicats nationaux, SNES et SNASUB, appellent l'ensemble des personnels des CIO à se mobiliser le 31 Janvier en participant massivement à la manifestation pour la défense du service public, de l'emploi et des salaires. Ils les invitent également à venir nombreux le 8 Février au Rassemblement intersyndical national à Paris contre les projets de décentralisation et pour une politique d'éducation et d'orientation véritablement ambitieuses.